



Le SDF rejoint le MRC dans le boycott des élections au motif de la crise anglophone et du mauvais code électoral.

Le président de la République, Paul Biya, a signé ce 7 septembre 2020, le décret portant convocation des collèges électoraux. Un décret suivi par une sortie de Ministre Jean Fame Nongo, Secrétaire à la communication du RDPC. Ici, le cadre du parti des flammes affirme que le Rdpc prendra effectivement part aux régionales et que les absents auront tort. Il tance au passage le Chairman Ni John Fru Ndi.

« C'est un conte de faits qui est devenu un conte défait. Il était une fois un comte nommé Ni John Fru Ndi the first. Il rêvait d'être (pourquoi pas) le tout premier Président d'expression anglaise de la République du Cameroun...En ces temps-là, (1990), le comte Ni John Fru Ndi the first défia impétueusement le Rdpc, lorsqu'il créa le Sdf. Un an plus tard, patatras! Il refusa de se présenter aux élections législatives pluralistes de 1991, les toutes premières qui furent organisées, après le retour du multipartisme intégral (loi votée par l'Assemblée législative aux couleurs exclusives du Rdpc). Cette année-là, il aurait pu créer l'électrochoc politique au Cameroun en s'adjugeant moult sièges au Palais de verre de Ngoa-Ekéle (Assemblée nationale)», peut-on lire dans le document signé par grand camarade de Paul Biya.

Par ailleurs, le Secrétaire national à la communication du Rdpc parle aussi de l'épisode de la

présidentielle de 1992. Il rappelle le fait que le Chairman Ni John Fru Ndi ait au terme de cette élection, parlée de victoire volée, pourtant il a manqué d'un iota le piédestal du Palais de l'Unité. Pour le Pr Jacques Fame Ndongo le fondateur du Sdf devait alors quadriller le terrain politique, au lieu de lancer des slogans creux du genre: Biya must go.

Le Sdf «***feint d'ignorer que la révision du Code électoral est consécutive au dépôt d'un projet de loi ou d'une proposition de loi au parlement***», mentionne dans son document le Pr Jacques Fame Ndongo.